

l'universalité du principe et de signaler les conséquences juridiques qui en découlent. On pense que la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale décidera de demander au Comité de se réunir à nouveau au début de 1970 pour terminer, si possible, ses travaux sur la rédaction des sept principes.

### Droit maritime

Au cours de 1969, le Canada a maintenu sa participation active aux travaux du Comité permanent des Nations Unies sur les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale. Le Comité a fait son rapport à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale au sujet des progrès accomplis dans la rédaction des principes et des normes régissant la coopération internationale pour l'exploration et l'exploitation du lit des mers au delà des limites de la juridiction nationale dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions prévoyant la poursuite des travaux du Comité du lit des mers et concernant la préservation et la délimitation éventuelles de la zone du lit des mers en question. L'Assemblée générale a également étudié le rapport de la Conférence du Comité du désarmement au sujet de la négociation d'un traité interdisant l'installation d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans le lit des mers à l'intérieur et au delà des limites de la juridiction nationale.

En ce qui concerne la pollution des mers, le Canada a fait part de son intention de prendre les mesures nécessaires pour empêcher et surveiller la pollution des eaux arctiques; le Canada a également participé activement à la Conférence juridique internationale sur les dangers de la pollution des mers, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 1969. Dans le domaine des pêches, le Canada a créé une nouvelle série de lignes de bases droites pour la délimitation de la mer territoriale et des zones de pêche exclusives au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte, et a fait connaître son intention de modifier la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche pour ajouter la création de zones de pêche exclusives dans certaines régions qui n'ont pas de lignes de bases droites. Par ailleurs, au cours de 1969, le Canada a poursuivi ses échanges de vues avec un certain nombre de pays sur divers aspects du droit maritime, en particulier sur les avantages que présenterait la convocation d'une nouvelle Conférence des Nations Unies pour traiter des questions en suspens dans ce domaine.

### Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies, a tenu sa huitième session à Genève du 9 juin au 4 juillet. Il n'a pas réussi à faire l'unanimité sur une définition de l'espace extra-atmosphérique mais il a marqué quelques progrès dans l'élaboration d'un projet de traité sur l'enregistrement des objets spatiaux. Cette fois encore, cependant, le Sous-comité n'a pu terminer la rédaction du projet de Convention sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique.